

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

OLI-AQUA Härter 13.2

Date de révision: 09.08.2024

Code du produit: A00699

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

OLI-AQUA Härter 13.2

UFI: WR70-WV8T-SN0T-UCUS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Durcisseur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Oli Lacke GmbH	
Rue:	Bahnhofstrasse 22	
Lieu:	D-09244 Lichtenau	
Téléphone:	+49(0)37208/84200	Téléfax: +49(0)37208/84268
e-mail:	entwicklung@oli-lacke.de	
Interlocuteur:	Gemeins.	Téléphone: +49(0)361/730730
	Gifinformationszentrum Erfurt	
Internet:	www.oli-lacke.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Gemeins. Gifinformationszentrum Erfurt
+49(0)361/730730

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4; H332
Skin Sens. 1B; H317
STOT SE 3; H335
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

aliphatisches Polyisocyanat

Mention Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

OLI-AQUA Härter 13.2

Date de révision: 09.08.2024

Code du produit: A00699

Page 2 de 9

P302+P352	des yeux/du visage/une protection auditive.
P333+P313	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient Isocyanate. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
160994-68-3	aliphatisches Polyisocyanat			60 - < 65 %
	Acute Tox. 4, Skin Sens. 1B, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H332 H317 H335 H412			
111109-77-4	Dipropylenglykoldimethylether			35 - < 40 %
	404-640-5		01-0000015420-83	
822-06-0	di-isocyanate d'hexaméthylène			< 0,1 %
	212-485-8	615-011-00-1		
	Acute Tox. 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H331 H315 H319 H334 H317 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
160994-68-3		aliphatisches Polyisocyanat	60 - < 65 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards)	
822-06-0	212-485-8	di-isocyanate d'hexaméthylène	< 0,1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards) Resp. Sens. 1; H334: >= 0,5 - 100 Skin Sens. 1; H317: >= 0,5 - 100	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

OLI-AQUA Härter 13.2

Date de révision: 09.08.2024

Code du produit: A00699

Page 3 de 9

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS faire vomir. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles de conscience

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appeler immédiatement un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Produits de décomposition dangereux: suie Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Assurer une aération suffisante. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Les réglementations nationales doivent être également observées! En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

Les surfaces contaminées doivent immédiatement être nettoyées par: un mélange de 45% d'eau, de 50% d'éthanol ou d'isopropanol et de 5% d'une solution concentrée d'hydroxyde d'ammonium (masse volumique 0,880)

Autres: un mélange de 95% eau et de 5% carbonate de sodium

Mélanger l'agent de décontamination aux résidus et laisser reposer dans le conteneur ouvert jusqu'à l'arrêt complet des réactions. Fermer et évacuer ensuite le conteneur.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

OLI-AQUA Härter 13.2

Date de révision: 09.08.2024

Code du produit: A00699

Page 4 de 9

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Les personnes souffrant d'asthme, d'allergie, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne devraient pas être sollicitées pour travailler avec ce produit. L'état des poumons de personnes chargées de la vaporisation de ce produit doit périodiquement être examiné.

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables. Un risque de formation de mélanges explosifs vapeur-air subsiste même après usage jusqu'à complète évaporation des composants inflammables. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols, Inhalation des poussières/particules Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs concentrées sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

A l'état sec: Éviter les abrasions. Éviter la formation de poussière. Si possible mouiller avant de découper ou de forer.

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

Information supplémentaire

Conditions à éviter : Éviter tout contact avec eau. Protéger de l'humidité.

Formation de: Dioxyde de carbone (CO₂). Les produits de décomposition en phase gazeuse provoquent une surpression dans les récipients hermétiquement fermés.

Les réglementations nationales doivent être également observées!

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant, Acide fort, Base forte, Amines, Eau.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

OLI-AQUA Härter 13.2

Date de révision: 09.08.2024

Code du produit: A00699

Page 5 de 9

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
822-06-0	Diisocyanate d'hexaméthylène	0,01	0,075		VME (8 h)	
		0,02	0,15		VLE (5 min)	

Conseils supplémentaires

Les personnes souffrant d'asthme, d'allergie, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne devraient pas être sollicitées pour travailler avec ce produit. L'état des poumons de personnes chargées de la vaporisation de ce produit doit périodiquement être examiné.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : NBR (Caoutchouc nitrile). Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Protection de la peau

vêtement de protection: Fibres naturelles (coton) fibres synthétiques résistantes à la chaleur

Protection respiratoire

Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.
Appareil filtrant combiné. Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié. Appareil de protection respiratoire autonome

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur:

Testé selon la méthode**Modification d'état**

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 175 °C

Point d'éclair: > 60 °C DIN EN ISO 1523

Limite inférieure d'explosivité: 0,8 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 5 vol. %

Température d'auto-inflammation: 165 °C

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

OLI-AQUA Härter 13.2

Date de révision: 09.08.2024

Code du produit: A00699

Page 6 de 9

Durée d'écoulement:
(à 20 °C)

verarbeitungsfertig

Densité (à 20 °C):

1,05 g/cm³ ISO 2811

9.2. Autres informations**Autres caractéristiques de sécurité**

Épreuve de séparation du solvant:

< 3 %

Teneur en solvant:

35 %

Teneur en corps solides:

65 %

Information supplémentaire**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réaction: En cas de contact avec l'eau: Oui, lent .

Formation de: Dioxyde de carbone (CO₂).**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec: Alcalis (bases), concentré. Acide, concentré. Agents oxydants, fortes.Amines, Alcools, Eau.

Les produits de décomposition en phase gazeuse provoquent une surpression dans les récipients hermétiquement fermés. Risque d'un éclatement du récipient.

10.4. Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.5. Matières incompatibles

Réactions exothermiques avec: Alcools, Amines.

10.6. Produits de décomposition dangereuxMonoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO_x). Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique).**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****ETAmél calculé**

ATE (inhalation vapeur) 16,94 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 2,310 mg/l

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
160994-68-3	aliphatisches Polyisocyanat				
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
822-06-0	di-isocyanate d'hexaméthylène				
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Irritant pour la peau.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

OLI-AQUA Härter 13.2

Date de révision: 09.08.2024

Code du produit: A00699

Page 7 de 9

Effets sensibilisants

Ne pas affecter les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où le mélange est utilisée.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Les composants de cette préparation ne satisfont pas aux critères de la classification CMR, catégorie 1 ou 2.

Danger par aspiration

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Code d'élimination des déchets - Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

OLI-AQUA Härter 13.2

Date de révision: 09.08.2024

Code du produit: A00699

Page 8 de 9

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 74, Inscription 75

2004/42/CE (COV): 368 g/l

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation de sécurité.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

OLI-AQUA Härter 13.2

Date de révision: 09.08.2024

Code du produit: A00699

Page 9 de 9

RUBRIQUE 16: Autres informations**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Sens. 1B; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Isocyanate. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)